

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. |
| 3. Guy Veillette | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le Maire Michael Page.
EST AUSSI PRÉSENT monsieur Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier-adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril et de la séance extraordinaire du 18 avril 2018
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Démission de Monsieur Claude Villeneuve au poste no 5
6. Nomination d'une secrétaire-réceptionniste
7. Nomination d'une préposée aux parcs, espaces verts et aménagements paysagers
8. Nomination de préposés à l'information touristique
9. Nomination d'un préposé aux travaux publics
10. Nomination d'un gérant, d'un instructeur de voile et des sauveteurs – Plage Pleasant View
11. MRC de Memphrémagog – Nomination des préposés à l'émission des certificats de lavage, à l'émission des certificats d'usagers et identification du poste de lavage

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

FINANCES ET TRÉSORERIE

12. Acceptation des comptes à payer
13. Rapports des salaires nets – 2018-04
14. Règlement 2018-609 – Règlement de financement des règlements d'emprunt 2010-549, 2010-549 (PRECO), 2012-561 et 2010-551– Avis de motion et dépôt du projet de règlement
15. Adoption de la grille tarifaire des activités à la plage Pleasant View

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

16. Balayage des rues – Octroi de contrat à Les Entreprises Breton inc.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17. Club de conservation du Lac Massawippi – Demande de soutien fête de la pêche 2018
18. Croix-Rouge – Proclamation de la journée mondiale de la Croix-Rouge
19. Balade des clochers – Demande de soutien financier

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Centrale de réponse aux appels d'urgence 911- Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) – Résolution d'entente intermunicipale

VARIA

21. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
22. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

2018-05-07.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-05-07.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril et de la séance extraordinaire du 18 avril 2018 soient adoptés.

ADOPTÉE

2018-05-07.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2018-05-07.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

() citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

OBJETS

DOMINIQUE CYR (NORTH HATLEY)	PÉTITION DÉPOSÉE
PAUL ST-PIERRE (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
STEVE ETCHEVERY (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
MICHAEL GRAYSON (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
CARLY KNOWLTON (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
LUCIE LEVASSEUR (CANTON HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
VINCENT RANALLO (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW, DÉBAT PUBLIC
SHERRY PERCY (CANTON HATLEY)	NHRS
PAUL ST-PIERRE (NORTH HATLEY)	NHRS
PATRICK LEMIRE (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
M. WILLIAMS (NORTH HATLEY)	NHRS
SHERRY PERCY (CANTON HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
PAULINE BERNATCHEZ BEAUDOIN (NORTH HATLEY)	ACTIVITÉS
ISABELLE (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
ÉLIJAH VAN HOUTEN (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
JUDY MUNKITTRICK	PLAGE PLEASANT VIEW
SANDRA (NORTH HATLEY)	PLAGE PLEASANT VIEW
MATHIEU DEVINAT (NORTH HATLEY)	NHRS
DOMINIQUE CYR (NORTH HATLEY)	NHRS
MICHAEL MUNKITTRICK (NORTH HATLEY)	NHRS
PAUL ST-PIERRE (NORTH HATLEY)	NHRS/PLEASANT VIEW
MICHAEL DUDGEON (NORTH HATLEY)	NHRS

2018-05-07.05

DÉMISSION DE MONSIEUR CLAUDE VILLENEUVE AU POSTE NO. 5

ATTENDU QUE Monsieur VILLENEUVE a présenté sa lettre de démission le 24 avril dernier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 339 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le conseil doit prendre avis de la vacance du poste;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

QUE le conseil prenne acte de la démission de Monsieur Claude VILLENEUVE, à titre de conseiller du poste 5;

QUE le conseil municipal décide de combler le poste vacant par une élection partielle;

QUE le président d'élection fixe dans les prochains 30 jours la date du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de la décision;

QUE le conseil remercie Monsieur VILLENEUVE pour son implication au conseil et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

2018-05-07.06

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste pour la période se terminant le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE Madame Marie-Pier ROY a fait quelques stages à la municipalité et qu'elle y a occupé un emploi saisonnier;

ATTENDU QUE Madame Marie-Pier ROY connaît déjà la tâche et que c'est un avantage pour la municipalité;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Madame Marie-Pier ROY soit embauchée au poste de secrétaire-réceptionniste pour la période débutant rétroactivement du 1^{er} mai 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, à raison de 34,5 heures par semaine, au taux de salaire horaire de 14,50 \$;

QUE Madame Marie-Pier ROY soit autorisée à prendre le courrier de toutes sortes, reçu au bureau de poste de North Hatley pour la Municipalité;

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-141.

ADOPTÉE

2018-05-07.07

NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE AUX PARCS, ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien des parcs, espaces verts et aménagements paysagers durant la période estivale;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Madame Youly GAGNON soit embauchée au poste de préposée à l'entretien des parcs, espaces verts et aménagements paysagers pour la période du 22 mai au 20 octobre 2018, selon un horaire hebdomadaire de travail variable, au taux de salaire horaire de 14,50 \$;

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

2018-05-07.08

NOMINATION DE PRÉPOSÉS À L'INFORMATION TOURISTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche de préposés à l'information touristique durant la période estivale;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

QUE Madame Sara BONSANT soit embauchée au poste de préposée à l'information touristique pour une période indéterminée, selon un horaire hebdomadaire de travail variable, au taux de salaire horaire de 13,50 \$;

QUE la direction générale procède à l'embauche d'un deuxième préposé à l'information touristique, à être nommé, pour une période indéterminée, selon un horaire hebdomadaire variable, au taux de salaire horaire de 13,00 \$.

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

2018-05-07.09

NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé aux travaux publics durant la période estivale;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la direction générale procède à l'embauche d'un préposé aux travaux publics, à être nommé, pour la période du 19 juin au 1^{er} août 2018 selon un horaire hebdomadaire variable, au taux de salaire horaire de 14,00 \$.

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141.

ADOPTÉE

2018-05-07.10

**NOMINATION D'UN GÉRANT, D'UN INSTRUCTEUR DE VOILE ET DES SAUVETEURS
– PLAGES PLEASANT VIEW**

ATTENDU la prise en charge, par la Municipalité, des activités qui se dérouleront à la plage Pleasant View au cours de la prochaine saison estivale;

ATTENDU QUE les activités prévues sont la baignade, des cours de natation et des cours de voile;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Kristopher SMITH à titre de gérant de la plage, des sauveteurs, Marcella DRIVER-MOLINER, Alexandra ROBB, Matthew ROBB, Chad BUCK, Karine VIGNEAULT, et si les équipements nécessaires le permettent, d'un instructeur de voile, Mélanie RYAN pour la période du 16 juin au 3 septembre selon un horaire hebdomadaire variable, au taux horaire de 13.50 \$.

QUE la direction générale procède à l'embauche d'un autre sauveteur, à être nommé;

QUE les conditions d'emploi prévues au guide de gestion du personnel relativement aux employés contractuels soient appliquées;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-141

ADOPTÉE

2018-05-07.11

**MRC DE MEMPHRÉMAGOG – NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES
CERTIFICATS DE LAVAGE, À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS D'USAGERS ET
IDENTIFICATION DU POSTE DE LAVAGE**

ATTENDU QUE le règlement municipal concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques prévoit la nomination de préposés à l'émission de certificats de lavage et certificats d'usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, par résolution, nommer les préposés;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Messieurs Stephen PIERCY et Bruno BÉLISLE et Mesdames Natacha PRINCE, Marie-Pier ROY, Éowyn CYR, Katelyn LACASSE, Leah ANDREWS et Josée FONTAINE soient nommés au titre de préposé à l'émission des certificats de lavage et certificats d'usagers;

QUE le poste de lavage est situé à la Marina North Hatley au 240 rue Mill.

ADOPTÉE

2018-05-07.12

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 7 mai 2018 par le Service de trésorerie, au montant de 243 458,54 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du VILLAGE DE NORTH HATLEY		DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$ DISBURSED OVER \$ 5,000	
RÉUNION DU : lundi 7 mai 2018 MEETING OF : May 7, 2018		Déposé : 2018-05-01 Submit : 01-05-2018	
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
INDUSTRIELLE ALLIANCE REER COLLECTIF	MARS, AVRIL		5 948.85 \$ TOTAL 5 948.85 \$
SANI-ESTRIE COLLECTES DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOST CONTENEUR JANVIER			7 081.43 \$ 408.16 \$ TOTAL 7 489.59 \$
REVENU QUÉBEC DAS			9 930.56 \$ TOTAL 9 930.56 \$
MEGABURO FOURNITURES ET MEUBLES CENTRE COMMUNAUTAIRE			9 807.54 \$ TOTAL 9 807.54 \$
RCGT HONORAIRES COMPTABLES HONORAIRES COMPTABLES			2 299.50 \$ 8 968.05 \$ TOTAL 11 267.55 \$
RÉGIE DES INCENDIES DE L'EST QUOTE PART 2			27 571.09 \$ TOTAL 27 571.09 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI QUOTE PART 2			121 353.50 \$ TOTAL 121 353.50 \$
			Taxes incluses
GRAND TOTAL			193 366.68 \$ Taxes incluses

ADOPTÉE

2018-05-07.13

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2018-04

7 Employés, 7 membres du conseil et
4 membres du CCUP

21 474,77 \$

2018-05-07.14

**RÈGLEMENT 2018-609- RÈGLEMENT DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT 2010-549, 2010-549 (PRECO), 2012-561 ET 2010-551- AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Je, PAULINE FARRUGIA, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement 2018-609 dont l'objet vise à pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2010-549, 2010-549 (preco), 2012-561 et 2010-551.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

Le projet de règlement vise à déterminer les frais de refinancement des règlements d'emprunts qui avaient été effectués pour les travaux de réfection d'infrastructure sur les rues Massawippi, Woodward, chemin du Lac et leur environnement immédiat, la reconstruction des infrastructures des rues Sherbrooke, Main, Rivière, School et McKay et le repavage de diverses rues du Village.

Une copie dudit projet de règlement fut remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

2018-05-07.15

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS À LA PLAGE PLEASANT VIEW

ATTENDU QUE la Municipalité offre des services aux utilisateurs de la plage et qu'elle doit en défrayer les coûts;

ATTENDU le tableau soumis par le Secrétaire-trésorier adjoint;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil du Village de North Hatley approuve la grille tarifaire 2018 des activités à la plage Pleasant View soumis par le Secrétaire-trésorier adjoint.

ADOPTÉE

2018-05-07.16

BALAYAGE DES RUES – OCTROI DE CONTRAT À LES ENTREPRISES BRETON INC.

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au balayage des rues;

ATTENDU les dispositions du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur, de gré à gré;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le contrat pour le balayage de rues soit octroyé à l'entreprise Les entreprises Breton Inc., au tarif horaire de 114 \$ par unité, taxes en sus, selon le parcours à être précisé par la Municipalité;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-01-521.

ADOPTÉE

2018-05-07.17

CLUB DE CONSERVATION DU LAC MASSAWIPPI – DEMANDE DE SOUTIEN FÊTE DE LA PÊCHE

ATTENDU les demandes de soutien présentées par le Club de conservation du Lac Massawippi pour l'ensemencement du lac et pour la tenue de la Fête de la pêche en herbe, au quai municipal, le 3 juin prochain;

ATTENDU QUE ces demandes ont pour but de perpétuer les opérations d'ensemencement du lac Massawippi, assurant ainsi la pêche pour les générations futures;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de s'associer à l'organisme Club de conservation du lac Massawippi pour la tenue de l'événement la Fête de la pêche en herbe;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité permette l'accès au site du quai municipal pour la tenue de la fête, le 3 juin 2018;

QUE la Municipalité octroie une contribution de cinq cent dollars (500 \$), pour faciliter la réalisation de ces deux projets;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-959.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

2018-05-07.18

CROIX-ROUGE – PROCLAMATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE la Croix-Rouge fait ici à North Hatley ce qu'elle fait partout ailleurs dans le monde, c'est à dire venir en aide aux sinistrés;

ATTENDU QU'en moyenne toutes les 11 heures au Québec, une équipe de bénévoles de la Croix-Rouge est mobilisée pour venir en aide à des gens dont la vie a basculé à la suite d'un sinistre;

ATTENDU QUE la population de la Haute-Yamaska / Brome-Missisquoi peut compter sur une équipe de bénévoles formés et spécialisés, prêts à intervenir en tout temps;

ATTENDU QU'en cas de catastrophe, la Croix-Rouge se prépare et prédispose de l'équipement d'urgence partout au Québec et aide aussi la population à se préparer en offrant des programmes comme « Prévoir l'imprévisible »;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge joue un rôle de premier plan en matière de prévention en offrant à la population des moyens de sauver des vies grâce à des programmes comme « Croix-Rouge natation », « Secourisme avancé » ou « Gardiens avertis »;

Je, Michael PAGE maire du Village de North Hatley, PROCLAME LE 8 MAI, Journée mondiale de la Croix-Rouge.

ET souligne le travail des bénévoles qui, depuis près de 112 ans, ont donné de leur temps pour venir en aide à des personnes vulnérables ici, dans la Haute-Yamaska / Brome-Missisquoi, et partout ailleurs au Canada.

2018-05-07.19

BALADE DES CLOCHERS – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la demande de soutien formulée par l'Église Ste-Élisabeth de Hongrie en date du 13 avril 2018;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de s'associer à l'Église Ste-Élisabeth de Hongrie pour la tenue de l'événement Balade des Clochers qui aura lieu les 13 et 14 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'événement touristique est nouveau et passionnant et met en valeur le patrimoine architectural, religieux et culturel du Québec;

ATTENDU QUE les citoyens seront invités à participer à des visites guidées et diverses activités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité octroie un soutien financier de 200 \$ à l'Église Ste-Élisabeth de Hongrie pour l'événement Balade des Clochers;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-959

ADOPTÉE

2018-05-07.20

CENTRALE DE RÉPONSE AUX APPELS D'URGENCE – CENTRALE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA) – RÉOLUTION D'ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 21 février 2018, une résolution signifiant son intention de conclure une entente avec la Centrale de réponses aux appels d'urgence 911 (CAUCA / Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) à compter de janvier 2019;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de centraliser le centre d'appels auprès d'un même fournisseur et, à cette fin, de conclure ensemble une entente intermunicipale auprès d'un même fournisseur;

ATTENDU QUE la MRC a demandé à la Municipalité de lui signifier son intérêt à ce que la MRC négocie et signe en son nom une entente avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA);

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité a, le 9 avril 2018., adopté une résolution par laquelle elle manifestait son intérêt à ce qu'une entente globale soit négociée par la MRC de Memphrémagog en matière de réponse aux appels d'urgence 911;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser monsieur le maire, Michael Page, et monsieur le directeur général, Daniel Décary, à signer pour la Municipalité l'entente intermunicipale en matière de réponse aux appels d'urgence 911 joint au présent procès-verbal à l'annexe 1, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

VARIA

PROJET - À ÊTRE ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

2018-05-07.21

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS	OBJETS
JACQUES CAMPBELL (NORTH HATLEY)	NAVETTE
SHERRY PIERCY (CANTON HATLEY)	NAVETTE
MR PAUL ST-PIERRE (NORTH HATLEY)	PLAGE
DONALD WATT (NORTH HATLEY)	ZONE INONDABLE
MME BENOIT (NORTH HATLEY)	PONT MAIN
MME JOSÉE GOSSELIN (NORTH HATLEY)	ZONAGE
MME DOMINIQUE CYR (NORTH HATLEY)	PLAGE
M MATHIEU DEVINAT (CANTON HATLEY)	TARIFICATION PLAGE
M. MICHAEL GRAYSON (NORTH HATLEY)	PONT
M MATHIEU DEVINAT (CANTON HATLEY)	ÉQUIPEMENTS NHRS
PAUL PARKER	TARIFICATION
MME DOMINIQUE CYR	TARIFICATION
MR MICHAEL GRAYSON	ÉQUIPEMENTS NHRS
MR. PAUL ST-PIERRE	TENNIS
MR. MICHAEL MUNKITTRICK	TENNIS
MR. PAUL ST-PIERRE	NETTOYAGE DE RUES
MME NAISI LEBARON	NETTOYAGE DE TROTTOIRS
MR PAUL ST-PIERRE	FINANCES

2018-05-07.22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21H23, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Bruno Bélisle
Secrétaire- trésorier adjoint

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

ANNEXE 1

Entente intermunicipale pour mandater la MRC de négocier une entente avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches

Intervenue entre :

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son bureau au 455 rue MacDonald, bureau 200, à Magog, province de Québec (J1X 1M2), ici représentée par son préfet, M. Jacques Demers, et son directeur général et secrétaire-trésorier, M. Guy Jauron,

Ci-après appelée : La MRC

ET :

Austin Ayer's Cliff Bolton-Est Eastman Canton de Hatley, Hatley Ville de Magog North Hatley Ogden Canton d'Orford Canton de Potton Saint-Benoit-du-Lac Sainte-Catherine-de-Hatley Canton de Stanstead Ville de Stanstead

Ci-après appelées : Les Municipalités

ATTENDU que la MRC a adopté, le 21 mars 2018, une résolution invitant les Municipalités à signifier leur intérêt à ce que la MRC négocie et signe pour elles une entente intermunicipale relative au service 911 avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches;

ATTENDU que les Municipalités ont adopté une résolution manifestant leur intérêt à ce qu'une telle entente intervienne;

ATTENDU qu'il y a lieu, à ce stade, de conclure une entente intermunicipale pour que la MRC soit mandatée de conclure, pour et au nom des Municipalités, une entente intermunicipale avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches relative au service 911.

À CES CAUSES, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1. Préambule

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

Article 2. Objet

2.1 La présente entente a pour objet de confier à la MRC le mandat de négocier et de conclure, pour et au nom des Municipalités, une entente relative au service 911 avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches. La présente entente est conclue en vertu des articles 14.3 à 14.5 et 569 à 578 du Code municipal du Québec, et 29.5 à 29.7 et 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes.

Article 3. Pouvoirs de la MRC

3.1 Aux fins de réaliser la présente entente, la MRC posera notamment les gestes suivants :

3.1.1 Négociation avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches d'une entente intermunicipale, pour et au nom des Municipalités, relativement à la desserte du territoire des Municipalités par un service centralisé d'appels d'urgence 911.

3.1.2 Préparation d'un projet d'entente à intervenir entre la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches et les Municipalités.

3.1.3 Transmission aux Municipalités du projet d'entente à conclure avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches.

3.1.4 Conclusion par la MRC, pour et au nom des Municipalités qui auront accepté au préalable le projet, d'une entente intermunicipale avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches.

3.1.5 Transmission à chacune des Municipalités parties à l'entente d'une copie de l'entente intervenue avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 MAI 2018**

Article 4. Délégation de compétence

4.1 Aux fins de conclure une entente avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches, les Municipalités délèguent à la MRC tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la présente entente.

4.2 Il est toutefois entendu qu'une municipalité donnée ne sera pas liée avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches si elle n'a pas, au préalable, entériné le projet d'entente par résolution.

Article 5. Répartition des coûts découlant de l'application de la présente entente

5.1 Tous les coûts liés à l'exécution de la présente entente seront assumés par toutes les Municipalités parties à l'entente; les coûts seront répartis entre les Municipalités à parts égales.

5.2 Toute somme due par une municipalité est payable au plus tard 30 jours après l'envoi d'un compte à cette fin.

Article 6. Dépenses en immobilisation

6.1 Il n'y aura aucune dépense en immobilisation réalisée aux fins de la présente entente.

Article 7. Partage de l'actif et du passif

7.1 À la fin de la présente entente, il n'y aura aucun partage d'actif et de passif, les seules obligations étant celles des Municipalités de rembourser à la MRC l'ensemble des sommes que cette dernière aura dépensées pour réaliser la présente entente, selon la règle édictée à l'article 5.

Article 8. Terme

8.1 La présente entente se terminera le 31 décembre 2018.

Article 9. Entrée en vigueur

9.1 La présente entente a effet à compter du 30 juin 2018.

PROJET - À ÊTRE ADOPTÉ